



31 rue de Vendée 29200 Brest
Tél. : 02 98 03 18 78
www.plbergot.infini.fr
Courriel : plbergot@infini.fr

Brest, le 18 mars 2021

Du Conseil d'Administration du PL Bergot
aux Adhérents du PL Bergot

Objet : courrier d'information concernant les adhésions 2020-2021

Madame, Monsieur

La saison 2020/2021 est gâchée par ce virus qui nous empêche de nous retrouver et de pratiquer nos activités préférées.

Conscients du préjudice subi par chacun et chacune d'entre vous, le Conseil d'Administration a pris une décision concernant les adhésions réglées.

Au préalable, le Conseil d'Administration tient à rappeler deux éléments importants. Tout d'abord, le PL Bergot fonctionne sur le principe de la libre adhésion. En effet, lorsque vous adhérez au patro, vous ne payez pas pour un service mais vous montrez financièrement votre soutien à notre association. C'est pour cette raison que, sans coût supplémentaire, vous êtes libre de pratiquer autant d'activités que vous le souhaitez. Deuxièmement, les adhésions nous permettent de fonctionner au quotidien. Elles nous permettent, entre autres, de financer l'achat de matériel, de rémunérer nos salariés ou encore de vous assurer en cas d'accident. En moyenne, la moitié du coût des adhésions sert à l'achat des licences et assurances (environ 35 € pour les adultes et 25 € pour les enfants) que vous pratiquiez ou non. La somme globale de ces adhésions représentent plus de 25 000 € de ressources, essentielles à notre fonctionnement chaque année.

Aussi, nous avons décidé de vous donner la possibilité de choisir entre trois options, quelles que soient les activités pour lesquelles vous vous étiez inscrits cette année. Vous pouvez donc vous faire rembourser directement, disposer d'une avance sur la saison prochaine ou faire un don au Patro (partiellement déductible des impôts si nous nous en faites la demande) pour ce que vous avez payé cette année au-delà de 25 € pour les enfants ou de 35 € pour les adultes. Un enfant qui a

